



Adaptations de la norme échafaudages roulantes NEN/NBN EN 1004-1:2020

Depuis novembre 2021, une version actualisée de la norme européenne est applicable aux échafaudages roulants : NEN/NBN EN 1004-1:2020. Cette norme remplace la norme NEN/NBN EN 1004:2005. Cette norme comporte certaines nouvelles dispositions relatives entre autres aux configurations des échafaudages roulants.

Citons parmi les modifications relatives aux configurations :

- ▶ La norme s'applique dorénavant à tous les échafaudages roulants de 0 à 12 mètres de hauteur, auparavant elle visait ceux de 2,5 à 12 mètres.
- ▶ Des garde-corps à hauteur de genou et de hanche sont nécessaires à tous les niveaux intermédiaires.
- ▶ La distance entre les différents niveaux de plateforme est de maximum 2,25 m.
- ▶ La hauteur jusqu'au 1er niveau de plateforme est de maximum 3,40 m.
- ▶ Uniquement en cas d'un seul niveau de plateforme, il est autorisé de déplacer (temporairement) les garde-corps à hauteur de genou et de hanche du côté de la façade. Et uniquement si la distance entre la façade et l'échafaudage, à hauteur du niveau de travail, est inférieure à 15 cm (Pays-Bas), 25 cm (Belgique et Luxembourg).

Échafaudages roulants Layher Uni.

Dans un souci de sécurité, Layher prévoit depuis de nombreuses années de placer partout, tous les 2 mètres, des garde-corps à hauteur de genou et de hanche en cas de planchers pleins. Ceci implique que les échafaudages roulants UNI de Layher répondent à toutes les exigences de cette nouvelle norme.

Échafaudages roulants d'intérieur

Vu que la nouvelle norme s'applique à partir de 0 mètre, l'ensemble des échafaudages roulants d'intérieur tombe dorénavant également sous la nouvelle norme. Dès lors, les échafaudages roulants d'intérieur doivent aussi toujours être munis de garde-corps à hauteur de hanche, de genou et de plinthes. De même, les échafaudages d'intérieur doivent aussi être munis d'une stabilisation au moyen de béquilles ou de ballast pour pouvoir répondre à l'exigence relative à la charge latérale.

Étant donné qu'accéder à un échafaudage roulant d'intérieur avec une plateforme jusqu'à 1 mètre de hauteur est pour ainsi dire impossible par le bas, il a été décidé aux Pays-Bas que le cas échéant, sur 1 côté, un garde-corps à hauteur de genou n'est pas nécessaire et que la plinthe est uniquement requise en cas de risque de chute de matériaux depuis l'échafaudage d'intérieur ou encore les étages ou les jours d'escalier. Le cas échéant, il est possible d'accéder à la plateforme en passant par le côté sous le garde-corps à hauteur de hanche. Ceci évite de grimper par-dessus les garde-corps de l'échafaudage, avec tous les risques que cela comporte.

De même, l'utilisation de ballast ou de béquilles ne sera pas possible ou souhaitable dans tous les cas. Sur la base d'une analyse des risques, il est possible le cas échéant de s'écarter de la norme, par exemple lorsqu'aucune force latérale n'est exercée sur l'échafaudage roulant d'intérieur.

Nouvelle norme NEN/NBN-EN 1004-2:2021 en

Cette norme a été publiée en décembre 2021 et remplace la norme NEN-EN 1298:1996-07 en.

Cette norme décrit les règles et directives applicables à la rédaction d'un manuel.

Une période de transition est applicable à cette norme jusqu'en mai 2022 inclus.

Les instructions de montage des échafaudages roulants Layher ont été mises en conformité avec ces nouvelles exigences.

